SARL LIFTVRAC
7 RUE DU PROGRES
F-44140 GENESTON
503 240 129

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1er – CHAMP D'APPLICATION
Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par LIFTVRAC auprès des **acheteurs professionnels,** quelques soient les clauses pouvant figurer sur le document du **client,** et notamment ses conditions générales d'achat, et concernent les produits suivants : ***Appareil LIFTVRAC Pièces Détachées***

Article 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS
Les documents contractuels sont dans l'ordre de priorité décroissant : 1. Les conditions générales de ventes et ses avenants, 2. Mode d'emploi, 3. Tarifs des produits, 4. Remises, rabais, ristournes, 5. Brochures LIFTVRAC.

Article 3 – COMMANDE
Les ventes ne seront parfaites qu'après acceptation expresse et par écrit de la commande du client par LIFTVRAC, matérialisée par un mail, un fax ou par un accusé de réception, et versement par le client de l'acompte prévu ci-dessous.
Aucune modification ou annulation de commande ne sera acceptée sauf accord contraire express et écrit de LIFTVRAC.
En cas de modification acceptée, les prix et les délais de livraison pourront être revus en conséquence.

Article 4 – TARIFS
Nos produits s'entendent hors taxes, sauf stipulation contraire et s'entendent départ Geneston. Nos prix sont ceux visés aux tarifs communiqués ci-joint, ou le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée au **client.** Les tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Article 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT
Le prix sera payable de la manière suivante : Un acompte correspondant à 30 % du prix total d'acquisition TTC des produits susvisés lors de la passation de la commande, 60 % du prix d'acquisition TTC des produits susvisés, au jour de la livraison, 10 % du prix total d'acquisition TTC des produits susvisés à 45 jours fin de mois de livraison. Si des conditions de règlement différentes sont précisées dans le devis adressé par LITVRAC au client, ce seront les conditions du devis qui prévaudront . **LIFTVRAC** ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par le **client** si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessus indiquées. Tout retard de paiement des sommes dues par le **client** au-delà du délai indiqué sur la facture donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard d'un montant égal **à trois fois le taux d'intérêt légal,** sans préjudice de toute autre action que **LIFTVRAC** serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du **client.** Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte client. En cas de recours à un cabinet de recouvrement ou de mise en œuvre d'une procédure judiciaire, les frais seront à la charge du **client.** En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, **LIFTVRAC** se réserve en outre le droit de suspendre l'exécution de ses obligations **ET/OU** de diminuer les éventuelles remises accordées au **client.**

Article 6 – ESCOMPTE
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement par le **client** des produits commandés avant la date de paiement stipulée.

Article 7 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE
Le transfert de propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au complet paiement du prix de ceux-ci par le client, principal et accessoire, et ce même en cas d'octroi de délais de paiement. Le client supportera le risque des dommages que les produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que se soit, et ce dès la livraison des produits. Tout acompte versé par le **client** restera acquis à **LIFTVRAC** à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du **client.** En cas de saisie-attribution ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits vendus, le **client** doit sans délai en informer **LIFTVRAC** afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. En cas d'ouverture d'une procédure collective à l'égard du **client,** ce dernier doit sans délai en informer **LIFTVRAC** afin de lui permettre de faire valoir son droit de propriété sur les produits vendus.

Article 8 – RABAIS, REMISES, RISTOURNE
Le client pourra bénéficier des rabais, remises et ristournes ci-joints, en fonction des quantités acquises ou livrées par **LIFTVRAC** en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

Article 9 – LIVRAISON
Les produits acquis par le **client** seront livrés dans un délai de deux mois calendaires à compter de la réception par **LIFTVRAC** du bon de commande correspondant dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible à cette date, soit 30% du Prix TTC. Il est précisé que si le délai spécifié sur le devis ou l'accusé de réception de commande émis par LIFTVRAC est différent, c'est ce dernier qui prévaudra. Le coût du transport est à la charge du client.
Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif, sans qu'un retard de quelque durée qu'il soit puisse justifier l'annulation de la commande et/ou donner lieu à des dommages et intérêts et/ou au refus des marchandises. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par **LIFTVRAC** à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.
La délivrance et la remise des produits pourront avoir lieu en tout autre lieu que celui qui a été préalablement désigné par le **client,** sous réserve d'un préavis de 15 jours, au frais exclusifs du **client.** De même, en cas de demandes particulières du **client** concernant les conditions d'emballage ou de transports des produits commandés, dûment acceptées par **LIFTVRAC,** les coûts correspondants feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire. Le **client** est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves écrites expressément émises par le **client**, les produits délivrés par **LIFTVRAC** seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. Le **client** disposera d'un délai de deux jours ouvrables à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès **de LIFTVRAC.** Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités par le **client. LIFTVRAC** remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le client, sans que le client ne puisse prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que se soit.

Article 10 – TRANSFERT DES RISQUES
Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits de **LIFTVRAC** sera réalisé dès livraison desdits produits**.**

Article 11 – RESPONSABILITE DE LIFTVRAC- GARANTIE

Les produits livrés par **LIFTVRAC** bénéficient d'une **garantie** d'une durée de un (1) an, à compter de la date de livraison. **LIFTVRAC** garantit, conformément aux dispositions légales, le **client**, contre tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation. Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, notamment contraire au mode d'emploi, de négligence ou de défaut d'entretien de la part du **client,** comme en cas d'usure normale du bien ou en cas force majeur. En outre, les défauts et détériorations des produits livrés qui seraient dus à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le client, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par LIFTVRAC.
Afin de faire valoir ses droits, le **client** devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer **LIFTVRAC,** par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 8 jours à compter de leur découverte. Il appartient au client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices invoqués. **LIFTVRAC** remplacera ou réparera les produits ou pièces sous garantie jugés défectueux, sans que le client ne puisse prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que se soit. Cette garantie ne couvre pas les frais de main d'œuvre qui restent à la charge du client. Le remplacement des produits ou pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Article 12 –TITRES
Les titres n'ont que valeur de convenances. En cas de contradiction entre le titre et le corps de l'article, il est entendu que le corps de l'article prévaut.

Article 13 – MODIFICATION - INTEGRALITE
Les présentes conditions générales de vente ne pourront être modifiées que par voie d'avenant signé par toutes les parties au contrat. Les présentes conditions générales de vente représentent l'intégralité des engagements existant entre les parties.

Article 14 –TOLERANCE
II est formellement convenu que toute tolérance ou renonciation d'une des parties, dans l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions générales de vente, quelles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification desdites conditions, ni générer un droit quelconque.

Article 15 – INVALIDITE PARTIELLE
La nullité ou l'inapplicabilité de l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales de vente n'emportera pas nullité des autres stipulations qui conserveront toute leur force et leur portée.

Article 16 – DROIT APPLICABLE
Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française, à l'exclusion de toute autre législation. Elles sont rédigées en langue française, dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 17 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE
Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes conditions générales de vente sera soumis au tribunal de commerce de Nantes exclusivement compétent, y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Article 18 –ACCEPTATION DU CLIENT
Les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs concernant les rabais, remises et ristournes ci-joint, sont expressément agréés et acceptés par le **client,** qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.